

Liberté Égalité Fraternité

> La commune dispose également de 4 autres MH inscrits : Ancien couvent des Pénitents ; Ancien Prieuré de Saint Lubin ; Kiosque à musique ; Château Saint Hilaire et un MH classé ; l'Église.

Le Garage automobile (Mauricejacques RAVAZE – 1932) est labellisé XXe siècle.

Le cèdre du Liban dans le propriété du docteur Blanchet, 76 Faubourg de Rouen est un site classé.

La commune est couverte par une Zone de Présomption de prescription Archéologique.

LES ESSENTIELS DES BÂTIMENTS DE FRANCE

Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure

Conseil ISSN 2492-9727 n°99 – ZFSP – 5 octobre 2021- A. BOUTIGNY - M. BUCHOU - F. LEBON - F. POULAIN

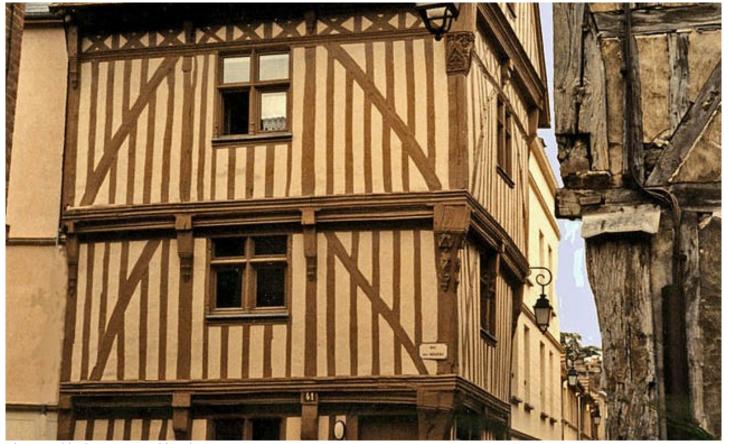
Louviers > Maison à pans de bois

La Maison à pans de bois sise 41 rue aux Huilliers est inscrite en tant que monument historique depuis le 4 octobre 1932.

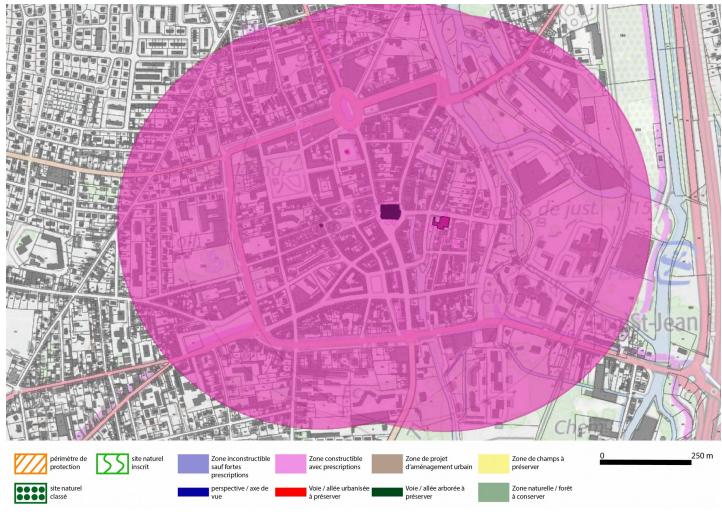
Maison à pans de bois du XV^e siècle dite « Maison du Parlement », ainsi baptisée car elle aurait abrité le Parlement de Normandie au moment de la prise de Rouen par les protestants en 1562. (En vertu des lettres patentes du roi Charles IX en date du 22 juillet 1562, le Parlement de Normandie se serait installé dans « la maison de Maîstre Simon de Behotte, bailli de Louviers » et y serait resté jusqu'au 28 octobre 1562).

L'édifice est composé d'un rez-de-chaussée sur un soubassement en pierre, surmonté de deux étages à encorbellement et de comble. Les deux façades comportent une fenêtre par étage; le comble est éclairé par une lucarne dans la pente de la toiture et d'une fenêtre en pignon. Le poteau d'angle offre des personnages sculptés sous des dais. Au premier étage, une salle a conservé ses boiseries peintes.

Zonage	Prescriptions
De manière générale, il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au-dessus de la ligne de paysage existante (mais à deux niveaux plus combles, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne).	
Pour la zone bleue	Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et/ou dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.
Pour la zone rose	Les centres anciens de certaines communes de l'Eure sont pour la plupart déjà densément construits. Le tissu parcellaire révèle encore les traces des remparts, fossés ou autres, dont la lecture et la compréhension sont importantes à préserver dans le cas de nouvelles implantations. En effet, une rue dont les maisons sont à l'alignement mérite d'être conservée en l'état et le plus souvent, les nouveaux bâtiments, s'intègrent mieux quand ils respectent cette forme urbaine. Il en est de même pour la hauteur des constructions à l'égout ou au faîtage qui donnent une identité plus ou moins forte et reconnaissable de la silhouette urbaine. Aussi, les nouvelles constructions devront respecter l'implantation, la volumétrie et les caractéristiques des bâtiments environnants. Concernant les pavillons individuels futurs situés en dehors des zones urbaines denses, l'architecture traditionnelle normande sera préservée avec des volumes parallélépipédiques simples, soit rectangulaire, soit en U, en T ou en L, composé d'un rez-de-chaussée et comble (R + C) et comportant des pentes de toiture à 45° a minima Une fois l'implantation et le volume bien intégrés, il convient de poursuivre l'intégration sous deux angles : la trame de percement et les couleurs et matériaux. La trame architecturale revient à bien composer les pleins et les vides d'une construction. Principale verticale, cette trame participe de l'identité locale. Les matériaux autorisés pour les parois extérieures sont les matériaux traditionnels normands : pierre, silex, pans de bois, enduit. Les matériaux destinés à recevoir un enduit devront être enduits dans les tons beiges (clair ou foncé) ou ocre léger. La bichromie architecturale des façades sera recherchée. Les couleurs blanche, noire et grise, ne correspondant pas aux couleurs traditionnelles normandes, ne seront pas autorisées pour les façades ou éléments de façade. Les matériaux de toitures seront la tuile plate de couleur brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m² et non à 10u/m² en imitation, ou l'ardoise.
Pour le reste du périmètre de 500m	Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage). *Voir les autres fiches.



Photographie du monument historique



Périmètre de 500m avec ZSFP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs en couleur, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte en égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir le tableau au recto de la fiche).